

L'an deux mille neuf, le vingt janvier, le Conseil Municipal de la commune d'ARCHAMPS, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Bernard JOUVENOZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 janvier 2009

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : MM B. JOUVENOZ – JF. HOTELLIER - R. LARUE – M. MAYET - Y. CHAVANNE  
A. GUILLOT – D. PERAY – M. LANCHE - S. FONTAINE - D. BAUDET - C. NIQUILLE  
C. COBLENCE -H. JOUCLARD - C.L. SIMEONI

Absent(e)s (excusé(e)s) : J.C. MAILLOT qui a donné pouvoir à B. JOUVENOZ

Monsieur André GUILLOT a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance en adressant à Madame MAYET, au nom du Conseil Municipal et du personnel communal, ses sincères condoléances pour le décès de son père. Madame MAYET exprime ses remerciements pour toutes ces marques de sympathie et de soutien.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée avoir reçu beaucoup de cartes de vœux adressées au conseil municipal et au personnel communal et notamment celle de M. Jean-Luc RIGAUD, Maire d'Annecy et de Monsieur Gérard PEHAUT, nouveau Sous Préfet de Saint-Julien-en-Genevois.

Le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour de la séance.

## **AMENAGEMENT DU CHEMIN DU PONT DU CHÊNE : ADOPTION DU CONTRAT DE MAÎTRISE D'OEUVRE**

Monsieur le Maire expose la situation du chemin du Pont du Chêne, VC n° 10. Il fait parti des derniers chemins qui mériteraient une réfection. Son aménagement vise plusieurs aspects : création d'un local poubelle, remplacement de la colonne d'eau potable et amélioration du réseau d'eau pluviale.

En application de la loi M.O.P. du 12 juillet 1985, modifiée le 1<sup>er</sup> Décembre 1988, un marché a été négocié avec le Cabinet PROFILS ETUDES, qui est déjà intervenu pour le compte de la commune, en donnant toute satisfaction.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de contrat fixant les conditions d'intervention et de rémunération de la S.A.R.L. PROFILS ETUDES, pour l'exercice de la mission de Maîtrise d'œuvre concernant l'affaire définie en objet.

Les caractéristiques du contrat sont les suivantes :

Travaux concernés : <b>Aménagement du chemin du Pont du Chêne</b>		
Coût prévisionnel provisoire des travaux hors T.V.A. : <b>104 891,55 Euros</b>		
Domaine : <b>infrastructure</b>		
Coefficient de complexité : <b>1</b>		
Taux de rémunération : <b>5,9%</b>		
Forfait de rémunération :	Montant H.T. :	<b>6 188,62€</b>
	T.V.A. 19,6%	<b>1 212,97€</b>
	TOTAL T.T.C.	<b>7 401,59€</b>

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ↪ **ADOPTE** la teneur du contrat fixant le forfait de rémunération provisoire du maître d'œuvre à la somme toutes taxes comprises de 7 401,59 Euros,
- ↪ **CONFIRME** Monsieur le Maire comme Personne Responsable du Marché et lui donne tout pouvoir pour signer ce contrat passé avec la S.A.R.L. PROFILS ETUDES, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

## **PROJET DE CREATION D'UNE ZONE AGRICOLE PROTEGEE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la procédure lancée en vue de la création d'une Zone Agricole Protégée sur le territoire des communes d'Archamps – Neydens – Saint-Julien-en-Genevois et la délibération du conseil municipal en date du 4 décembre 2007 donnant son accord sur ce projet.

Monsieur le Maire indique qu'une enquête publique s'est déroulée entre le 8 septembre et le 10 octobre 2008. Une seule remarque a été formulée tendant au déclassement de parcelles situées en zone Ap.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le plan de situation, plan de délimitation et le rapport de présentation. Il rappelle que l'institution de la ZAP est faite par arrêté préfectoral. Le périmètre sera alors annexé au P.L.U. en tant que servitude publique par simple mise à jour, le règlement du P.L.U. continuera à s'appliquer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ↪ **DONNE** son accord au projet de Zone Agricole Protégée tel qu'il est présenté,
- ↪ **CHARGE** Monsieur le Maire de suivre ce dossier.

## **SINISTRE D'UN BÂTIMENT COMMUNAL : PROPOSITION D'INDEMNISATION**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le sinistre qui a touché le bâtiment communal situé 31 route de la Bossenaz en 2006. Après expertise et établissement d'une estimation des travaux, la société GROUPAMA propose une indemnité globale pour la réparation de 59 056 Euros.

Monsieur le Maire présente le détail de l'indemnisation et propose à l'assemblée d'accepter celle-ci.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ↪ **ACCEPTTE** l'indemnité pour le sinistre du bâtiment communal proposé par Groupama
- ↪ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la lettre d'acceptation et le charge de suivre ce dossier.

## **ACQUISITION DES PERIMETRES DE CAPTAGES DE LA DRISE ET DES PLACES : CONVENTION S.M.D.E.A.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a régularisé la situation des terrains supportant les périmètres de captages (Drise et des Places) par l'acquisition de plusieurs parcelles. Des travaux ont été ensuite engagés pour protéger ces secteurs.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet de convention de financement à conclure avec le Syndicat Mixte Départemental d'Eau et Assainissement (S.M.D.E.A).

Sur un coût total de 10 519 Euros, le S.M.D.E.A. propose une subvention de 6 311 Euros soit un taux de 60%.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ↳ **ADOpte** la convention de financement du SMDEA pour l'acquisition des terrains des périmètres de captages, telle qu'elle annexée à la présente
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et le charge de suivre ce dossier.

## **BUDGET GENERAL 2008 – DECISION MODIFICATIVE N°5**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget « général » de l'exercice 2008, étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, les virements de crédits et ouvertures de crédits indiqués ci-dessous.

N° Article	Libellé article	En augmentation	En diminution
<b>60633</b>	Fournitures de voirie		4 000 €
<b>66111</b>	Intérêts réglés à l'échéance	4 000 €	
<b>020-ONA</b>	Dépenses imprévues d'investissement		10 000 €
<b>1641-ONA</b>	Emprunts en unités monétaires	10 000€	
<b>TOTAL</b>		<b>14 000 €</b>	<b>14 000 €</b>

## **TRAVAUX**

M. Raymond LARUE informe l'assemblée de l'état d'avancement des travaux du SELEQ 74, d'enfouissement des réseaux sur le secteur d'Arbigny. Les conditions météorologiques ont empêché un avancement rapide du chantier. Il se situe actuellement au niveau de la ferme BAUDET. Il indique d'autre part la réception des plans du Conseil Général pour la réalisation d'un tourne à gauche au niveau du chemin de Chez Blondin. Cependant ce projet risque de ralentir la tranche II du SELEQ 74.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier qu'il a adressé au Conseil Général pour le projet du Pont de Combe et du tourne à gauche sur la RD 18 et fait part de la réponse en date du 19 janvier 2009.

## **DIVERS**

Monsieur le Maire indique la tenue d'une enquête publique du 2 février au 6 mars 2009 préalable à la Déclaration d'Utilité Publique pour l'extension de la ZAC.

Monsieur le Maire indique qu'à la demande de la directrice un projet visant à agrandir la salle de sieste des petits à l'école maternelle est à l'étude. Des devis ont été demandés et les travaux devraient pouvoir se réaliser pendant les vacances de février.

Monsieur Serge FONTAINE présente à l'assemblée les travaux proposés par l'ONF pour 2009.

Madame COBLENCE rend compte de la commission scolaire à la CCG en prévision des sorties piscine au centre Migros de Neydens. Des démarches sont en cours visant à réserver des créneaux horaires pour les enfants du canton. Le service offert sera supérieur à celui actuel.

Monsieur HOTELLIER fait le compte rendu de la commission d'urbanisme du 13 janvier 2009. Les demandes suivantes ont été examinées :

- M. Olivier PERAY : création d'ouvertures dans la toiture
- SCCV ART'CHANTANT : modifications diverses
- DEVELOPPEMENT TRANSFRONTALIERS : travaux d'aménagement à usage de bureaux
- SCCV ART'CHANTANT : création d'un local poubelle

Monsieur le Maire rend compte de l'actualité du Syndicat Mixte du Salève. Il indique que la cotisation pour 2009 sera augmentée modérément. D'autre part, suite à l'engorgement constaté dans le hameau de la Croisette lors des dernières semaines, un essai de navette gratuite sera tenté dimanche 25 janvier 2009 ; si les conditions météorologiques sont défavorables, ce test sera reporté au 1<sup>er</sup> février 2009.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les conférences intitulées « les rendez-vous d'Archamps » reprennent le 30 janvier, puis les vendredis 27 février et 27 mars au Centre de Convention.